

**Présents :** Michel BALLESTER, Daniel BARBERIO, Fadila CHAÏT, Frédéric HEBRAUD, Bernard LEPROU, Karine PAGES, Denis QUINSAT, Bernadette RABIAU, Michel REYDON, Martine SILLON, Agnès VALLADIER

**Absents :** Néant      **Excusés :** Néant

**Représentés :** Fadila CHAÏT représentée par Agnès VALLADIER

**Désignation d'un secrétaire :** Daniel BARBERIO

*Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail aux membres du conseil municipal. Le CRCM du 18 juin 2021 est validé sans observation formulée.*

**Ajout à l'ordre du jour**

**Point n° 7 : Sécurisation cheminement quartier de Nojaret – Plan de financement prévisionnel**

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

## **Ordre du jour :**

**1. Finances :**

**a) Créances éteintes, annulation de dette**

La trésorerie a notifié la mise en procédure de rétablissement personnel d'usager des services de la commune (surendettement). Les créances en instance de recouvrement sont à apurer pour un montant global de 2 437.47€. Par ailleurs, la mairie a reçu la demande d'annulation de dette d'un ancien administré en grande difficulté physique et financière pour un montant de 369.51€.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'extinction et à l'annulation des créances ci-avant énoncées. Soit, sur le budget principal de Vialas de 1 147.53€ et le budget annexe Eau et Assainissement de 1 659.45€

**Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité**

**b) Budget Eau et Assainissement : Décision Modificative n°1**

Vu l'insuffisance de crédit de fonctionnement, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe Eau et Assainissement de la commune de VIALAS, selon les modalités suivantes :

Dépenses	
Chapitre 011 – Art. 6542 créances éteintes	+ 1 500.00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 1 500.00

**Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité**

**c) Budget Eau et Assainissement : Durée d'amortissement.**

La commune a lancé une révision de son actif en lien avec les services de la DGFIP. Il apparaît que pour le budget annexe Eau et Assainissement, la commune n'a pas délibéré pour fixer les durées d'amortissement des biens.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Il est proposé à l'assemblée de fixer les cadences d'amortissements selon les modalités suivantes :

Désignation	Durée proposée
Réseaux d'assainissement	60
Station d'épuration (ouvrages de génie civil) :	

Ouvrages lourds (agglomération importantes)	50
Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc	30
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	40
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15
Organes de régulation	8
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	50
Bâtiments légers, abris	15
Agencement et aménagements de bâtiments, installations électrique et téléphoniques	15
Mobilier de bureau	10
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5
Matériel informatique	5
Engins de travaux publics, véhicules	8

**Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité**

#### d) Budget Vialas : Décision Modificative n°1

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier prochain, la commune a lancé la révision de son actif. Il apparaît nécessaire de procéder à un ajustement sur des travaux de voirie terminés. Par ailleurs, des travaux d'urgence doivent être engagés pour la réfection d'un mur de soutènement de voirie et le projet d'aménagement du centre bourg comprenant la transformation de la mairie/bibliothèque, la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et l'aménagement des espaces publics est en cours de finalisation.

Vu les insuffisances d'ouverture de crédit sur les sections d'investissement au budget principal de Vialas, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal de la commune de VIALAS, selon les modalités suivantes :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chap.041 – Art. 2151 (installation réseau de voirie)	+ 41 374.29	Chap.041 – Art. 238 (avance versée sur acompte d'immobilisation)	+ 41 374.29
Opération 145 – Acquisition foncière	- 92 010.00		
Opération 146 – Art. 2152 installation de voirie	+ 12 010.00		
Opération 177 – Art. 2313 construction Art. 2312 Agencements et aménagement de terrains	+ 40 000.00 + 40 000.00		
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>+ 41 374.29</b>	<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>+ 41 374.29</b>

**Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité**

## 2. Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population devait intervenir en 2021. Pour ce faire le conseil municipal avait chargé M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de nommer par arrêté un coordonnateur avant le 30 juin 2020.

Néanmoins, avec la crise sanitaire, l'Insee a décidé de reporter le recensement à 2022. Il est proposé à l'assemblée de reporter l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022 selon les mêmes conditions qu'énoncées dans la décision du CM du 26/06/2020.

**Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité**

## 3. Cantine scolaire : Tarification sociale

Dans le cadre de sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a mis en place un soutien financier pour l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.

Pour la période 2018/2021, cette aide, adressée aux communes, s'élevait à 2 €/repas facturé sur la tranche la plus basse. Bien que le repas soit facturé par le Collège du Trenze à la commune, au prix de 5.00 €, le conseil municipal a instauré 3 tarifs dont le plus bas ne dépasse pas 1€.

Considérant le soutien apporté à travers cette démarche,

Pour la période 2021/2024, il est proposé à l'assemblée de renouveler la convention triennale avec le Ministère des solidarités et de la santé et de procéder à une révision de la tarification sociale de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Le repas par enfant	Prix du repas de cantine au 01/09/2021
Tarif 1 (quotient familial de 0 € à 800 €)	0.90 €
Tarif 2 (quotient familial de 801 € à 1 000 €)	1.00 €
Tarif 3 (quotient familial supérieur à 1 000 €)	2.50 €
Tarif adulte	3.25 €

Considérant l'intérêt personnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Karine PAGES ne prend pas part au débat et vote qui suivent.

**Résultat du vote : Pour :10, Approuvé à l'unanimité**

#### 4. Décisions du Maire

DEC 005 2021 : Nature de l'acte : 1.1 Marché Public ; Titulaire : Coop. La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise – 48 Mende  
Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure pour fourniture de plaquette de bois déchiqueté pour les chaufferies biomasses du parc communal,

Décision de contrat de prestation de services avec la Coop. La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, d'un montant de 35€ ht le MAP livré (mètre cube apparent).

DEC 006 2021 : Nature de l'acte : 1.1 Marché Public ; Titulaire : AFA Multimédia.com – 48 Esclanèdes

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure pour la conception éditoriale et technique d'un site web Identity pour la commune de Vialas,

Décision de contrat de prestation de services avec l'entreprise AFA Multimédia.com, d'un montant de 5 280 € ht et 180€ ht/an pour la maintenance.

#### 7. Sécurisation cheminement quartier de Nojaret – Plan de financement prévisionnel

Afin de sécuriser un cheminement au sein du quartier de Nojaret, il est nécessaire de procéder à la reconstruction d'un mur aval. Afin de solliciter un partenariat financier auprès du Département de la Lozère, il est proposé de lancer ce projet d'aménagement, d'approuver le plan de financement ci-après :

Dépenses de travaux d'aménagement et études : 5 537.50 € ht

Subvention du Département de la Lozère au titre des amendes de police

**Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité**

#### 5. Avancement des projets en cours

- a) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : (Michel R) Depuis le 15/07/2021 le PLU est applicable sur la commune de Vialas.
- b) Aménagement du Centre-Bourg – Espaces Publics : Pose de barrières (Agnès) Finalisation et réception prévue le 28/07/2021
- c) Réhabilitation de l'AEP phase 2 : (Agnès) Finalisation en cours des travaux aux gîtes, les travaux du secteur de Polimies débuteront en janvier 2022
- d) Parking Nojaret : (Agnès) relance notariale, en attente
- e) OLD : (Daniel) suite à réunion d'information, mise à disposition, de 10 heures cumulées, par la CCCML du broyeur sur plusieurs sites. La démarche OLD permet d'avoir un regard éclairé sur les obligations des particulier/collectivité. Après une 1<sup>ère</sup> information par courrier et réunion publique, les services de l'ONF laissent la période estivale pour se mettre en conformité. Les contrôles auront lieu en octobre 2021 avec des sanctions
- f) Mise en sécurité de la Pâle : (Denis) Les travaux sont réalisés
- g) Le Bocard : (Denis/Michel)
- h) SIL : (Fadila/Daniel)
- i) Travaux de voirie du pont sur le plateau (Agnès)
- j) Gestion du cimetière : référents Agnès et Daniel
- k) Maison des sœurs : Bureau d'architecte Jean DEMATEÏS retenu pour effectuer le relevé d'état des lieux

#### 6. Informations au conseil

- a) Conseil Communautaire : (Michel R et Daniel) démission du conseil municipal de St Etienne VF, dossier de transfert compétence O/Asst
- b) Covid-19 : (Denis) déconfinement et festivités
- c) Naissance de Loris BIOT

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 06'**